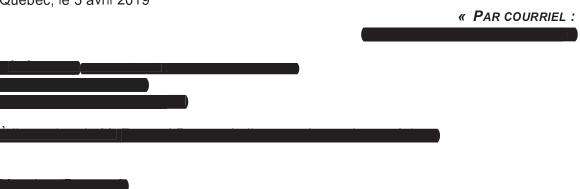


Québec, le 3 avril 2019



La présente fait suite à votre demande d'accès transmise en vertu de l'article 9 de la *Loi* sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (la « Loi ») et reçue le 15 mars 2019. Cette demande vise les documents suivants :

- Le nombre d'employés au sein de la Société du Grand Théâtre de Québec ayant un salaire annuel supérieur à 100 000,00\$;
- La moyenne des salaires des employés ci-devant mentionnés;
- Le salaire le plus élevé et le moins élevés des employés ci-devant mentionnés;

Le nombre d'employés au sein de la Société du Grand Théâtre de Québec ayant un salaire annuel supérieur à 100 000,00\$

Concernant cette demande, nous vous transmettons en pièce jointe à la présente un extrait du Rapport annuel 2017-2018 de la Société du Grand Théâtre de Québec dont la version originale se retrouve sur notre site internet. Conformément au contenu du rapport, nous vous confirmons que seulement cinq (5) employés, incluant les dirigeants, ont un revenu annuel supérieur à 100 000,00\$ en incluant le salaire de base et les autres avantages imposables. S'il y a lieu, ce salaire inclut également le versement des maladies et des vacances.

La moyenne des salaires des employés ci-devant mentionnés

Concernant cette demande, nous vous transmettons en pièce jointe à la présente un extrait du Rapport annuel 2017-2018 de la Société du Grand Théâtre de Québec dont la version originale se retrouve sur notre site internet. Conformément au contenu du rapport, nous vous confirmons que la moyenne de ces salaires est de 120 485,60\$.

Le salaire le plus élevé et le moins élevés des employés ci-devant mentionnés

Concernant cette demande, nous vous transmettons en pièce jointe à la présente un extrait du Rapport annuel 2017-2018 de la Société du Grand Théâtre de Québec dont la version originale se retrouve sur notre site internet. Conformément au contenu du rapport, nous vous confirmons que le salaire le plus élevé est de 163 025,00\$ et que le salaire le moins élevé est de 100 053,00\$.

Nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 35 de la Loi, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Nous vous prions d'agréer, les les plus distingués.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

Gaétan Morency Président directeur général

GM/nb p.j.